



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Communauté de communes de Lacq



DOSSIER

Septembre 2012



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
1 PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	4
A. L'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprises.....	5
B. La politique foncière.....	8
C. L'agriculture.....	11
D. Le commerce et l'artisanat.....	12
E. La contribution à la dynamique locale.....	13
2 PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	15
A. Les principaux investissements.....	16
B. L'urbanisme.....	19
C. Le système d'information géographique (SIG).....	21
3 PÔLE ENVIRONNEMENT.....	22
A. La gestion des déchets.....	23
B. La politique énergie.....	23
C. Les risques technologiques et naturels.....	27
D. Les associations subventionnées, rattachées au pôle Environnement.....	28
4 PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE.....	29
A. L'enfance – L'enseignement.....	30
B. L'habitat.....	32
C. Les transports.....	34
D. La culture.....	35
E. Les politiques contractuelles.....	38
5 PÔLE RESSOURCES.....	41
A. Les finances.....	42
B. La communication.....	47
C. L'informatique.....	49
D. Le personnel.....	52
E. La vie associative.....	54

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2011 de la communauté de communes de Lacq.

Ainsi que les textes en disposent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Je vous souhaite une agréable lecture.



David HABIB

Président



PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le budget 2011 consacré au développement économique a été largement réalisé. Au travers des cinq chapitres suivants sont développées les actions et les réalisations menées :

- l'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprises,
- la politique foncière,
- l'agriculture,
- le commerce et l'artisanat,
- la contribution à la dynamique locale.

A L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INDUSTRIELS ET LES RÉALISATIONS D'IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

1. Construction d'un réseau de vapeur

L'année 2011 a vu la poursuite de la réalisation du réseau vapeur entre les sociétés YARA, AIR LIQUIDE et SOBEGI. En 2010, 4 millions d'euros ont été engagés et 1 109 505,58 € payés. En 2011, une somme de 400 000 € a abondé les crédits précédents et une somme de 2 346 434,23 € a été payée.

Les travaux se terminent en 2012.

2. Aide à la recherche et au développement

Le projet PREBIOM consiste en la construction d'un pilote pour torrifier de la biomasse, ce qui permet d'avancer dans la recherche des biocarburants de deuxième génération. Le solde de l'opération, 20 000 €, a été payé en 2011. En 2012, une nouvelle phase de recherche, dénommée TORBIOM, a été lancée.

3. Aide à l'immobilier d'entreprises

a. Société HOURCADE

L'entreprise HOURCADE, spécialisée dans la menuiserie bois, a souhaité réorienter son savoir-faire vers l'aluminium et le PVC. Elle a décidé de regrouper toute sa production sur le site d'Artix dont l'extension s'est avérée nécessaire. Le montant de l'investissement immobilier s'est élevé à 267 484,37 € HT.

En raison de l'intérêt économique de ce projet, la communauté de communes de Lacq a décidé d'octroyer une subvention de 30 000 € à cette société. Au vu de l'avancée des travaux, 15 000 € ont été versés en 2011.

b. Société VALGO

La communauté de communes de Lacq, avait décidé, par délibération du 3 juillet 2008, de soutenir la société VALGO pour la création d'une unité de décontamination des terres polluées

en lui allouant une subvention de 84 825 €. Un premier acompte de 25 362,68 € a été versé à cette société en 2009.

Faisant suite au rachat du terrain et à l'autorisation d'exploiter par le groupe TRIADIS SERVICES, Séché Global solutions, le remboursement de cet acompte a été obtenu de la société VALGO.

4. Aides à l'outil de production et réalisations immobilières

a. Société REGEFILMS

La société REGEFILMS SUD OUEST, installée depuis 2008 à Abidos, a mis au point un process permettant de fabriquer des nouveaux films plastiques à partir de ceux issus du tri sélectif. Pour faire face au développement de la demande, une nouvelle chaîne de production a été mise en place. Afin d'aider la société dans l'industrialisation de ce nouveau composé, il a été décidé de lui octroyer une aide de 100 000 € pour l'achat d'une unité de re-granulation dont la moitié a été versée en 2011.

b. Société OP SYSTEM

OP SYSTEM est une société, implantée sur Induslacq, qui a pour objet la conception de systèmes permettant de valoriser une large gamme de déchets non recyclables en énergie. Cette société a conclu un contrat avec TEPF pour traiter les terres polluées et le gaz de torche issu des unités thiochimiques d'ARKEMA. Pour satisfaire ce contrat, elle a construit une unité pilote d'un coût avoisinant les 8 millions d'euros. Au regard de l'intérêt technologique de ce projet, une subvention de 109 000 € lui a été allouée par la communauté de communes de Lacq.

c. Construction d'une pépinière d'entreprises à Monein

■ Le projet

A sa création en 2003, le Syndicat Mixte du Pays de Lacq (SMPL) a souhaité doter le territoire des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein d'un réseau de pépinières d'entreprises, fédéré par Eurolacq Entreprises. La pépinière de Monein constitue donc la 5^{ème} réalisation. Elle propose de la location de bureaux et d'ateliers ainsi que des espaces pour services mutualisés : salle de réunion, de documentation, point informatique, etc.

La communauté de communes de Lacq a choisi de positionner la pépinière d'entreprises sur un terrain composé d'une surface totale de 4195 m², situé sur dans la zone d'activités de Loupien à Monein. Le cabinet d'architectes BIDEAIN & DE VERBIZIER a été désigné comme maîtrise d'œuvre.

Les travaux ont débuté en novembre 2011 et s'achèveront à l'été 2012.

■ Éléments financiers

Le conseil communautaire a décidé de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'autorisation de programme : 850 000 €
- Crédits de paiement 2011 : 500 000 €
- Crédits de paiement 2012 : 350 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- DETR : 140 000 €
- Conseil général des P.A. (Contrat de Pays) : 200 000 €

- Conseil régional d'Aquitaine : 240 000 €
- Autofinancement : 270 000 €

d. Réalisation d'un atelier de découpe de viande pour la société VIGNASSE ET DONNEY

Par délibération du 10 juin 2010, le conseil communautaire a validé le principe de réalisation d'un atelier de découpe et de transformation de viande sur la zone Eurolacq 1 à Artix. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet LEJEUNE ET ASSOCIES (architecte) et SNC LAVALIN (pour la partie technique) après mise en concurrence. En 2011, les études techniques se sont poursuivies et les travaux de l'atelier ont débuté en septembre. Ces opérations ont consommé l'ensemble de l'enveloppe budgétaire 2011, à savoir 600 000 €.

e. Construction d'une maison de santé à Artix

▪ Le projet

« Proposer à la population, sur un même site, un ensemble de services dans le domaine de la santé en favorisant la proximité, la continuité et la permanence des soins. »

Cette réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté des communes de Lacq, sera localisée au centre de la commune d'Artix, le long de l'avenue de la République sur un terrain de 6 000 m², propriété de la communauté des communes de Lacq.

La maison de la santé regroupera, sur près de 800 m² de surface utile soit 1 000 m² SHON, plusieurs professionnels de la santé (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers etc.) ainsi que des espaces mutualisés pour une surface de 130 m².

A l'issue d'un concours d'architecture, le projet présenté par le cabinet CAZAUX-DARIES a été désigné lauréat.

Cette construction sera de plain-pied, de forme circulaire et constituée d'un patio central, ce qui permettra un repérage facilité des différents secteurs, une façade continue pour une répartition équitable des secteurs, un espace central dédié aux espaces mutualisés.

L'avant-projet définitif (APD) a été finalisé à la fin du mois de décembre 2011. Les dernières modifications de surface ont été acceptées par les professionnels de santé. L'ensemble des professionnels, initialement contactés, se sont engagés dans le projet. Le permis de construire a été déposé à la fin du mois d'octobre 2011.

▪ Éléments financiers

Le conseil communautaire a décidé de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'autorisation de programme : 2 050 000 €
- Crédits de Paiement 2011 : 400 000 €
- Crédits de Paiement 2012 : 1 650 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Autofinancement : 2 050 000 €

Au stade de l'APD, l'enveloppe prévisionnelle après validation par le maître d'ouvrage est arrêtée à 1 650 000 € HT. Les frais de maîtrise d'œuvre se montent à 214 269,03 € pour un coût total des travaux de 1 864 269,03 €, soit un coût total d'opération de 2 015 872 €.

f. Poursuite du remplacement de clôtures

La communauté de communes de Lacq a poursuivi son programme de remplacement de clôtures situées en bordure du domaine public, à savoir :

REALISATION DE CLOTURES – ANNEE 2011			
Entreprise et lieu d'implantation	Longueur (en mètre linéaire)	Total (en euros TTC)	Etat d'avancement
FIVE NORDON - LACQ-AUDEJOS	110 ml	2 503,48 €	Travaux réalisés
PREFABOS - ABOS	142,50 ml	4 980,00 €	Travaux réalisés
SNPC – ARTHEZ-DE-BEARN	100 ml	4 660, 00€	Travaux réalisés
GAMBADE - MONEIN	26 ml	908,70 €	Travaux réalisés
ISIS MEDICAL - ARTIX	15 ml	405,00 €	Travaux réalisés
CAMET MOURAA - PARDIES	165 ml	7 689,00 €	Travaux réalisés
SARL GARAGE ARENAS ET FILS	36 ml	1 400,84 €	Travaux réalisés

B LA POLITIQUE FONCIÈRE

Les sommes totales allouées à cette politique en 2011 se sont élevées à 574 181 € en recettes et à 447 169 € en dépenses.

1. Recettes

▪ EON - La SNET

La société LA SNET est propriétaire d'environ 10ha sur la commune d'Os-Marsillon. Dans le cadre de son projet d'implantation, un ensemble de parcelles comprenant une maison d'habitation (ancienne maison de Monsieur Balette) lui a été rétrocédée pour un prix de 295 460 € HT.

▪ TORAY FIBERS CARBON EUROPE

Dans la continuité de l'action engagée afin d'apporter un concours technique à la société TORAY CARBON FIBERS EUROPE pour étendre son périmètre, une première rétrocession a été formalisée en 2010 pour un montant de 58 650 € HT. En 2011, 1ha 52a 10ca ont été acquis pour la somme de 82 207 € HT.

- **SCI VINALI**

La SCI VINALI, dont l'activité est le contrôle technique automobile, était locataire de ses locaux. Elle souhaitait réaliser un bâtiment lui permettant de conforter son activité de service à l'entrée de la ville de Mourenx. Une parcelle de 1552 m² lui a été rétrocédée au prix de 28 620 €.

- **SCI PIKAYA**

L'entreprise Trouilh (SCI PIKAYA), spécialisée en peinture intérieure et extérieure et revêtements de sols et murs, souhaitait diversifier son activité actuelle et développer une activité de vente de peinture et papiers peints aux particuliers. Pour cela, la communauté de communes de Lacq lui a rétrocédé un bâtiment à usage d'atelier et de local commercial zone Eurolacq à Artix pour la somme de 166 000 €.

- **SCI IMMOBILIER ADOUR BEARN (Condipack)**

La communauté de communes de Lacq avait réalisé la construction d'un bâtiment relais sur la commune d'Artix afin d'y installer une unité industrielle. Ce bâtiment a été loué à la SCI IAB dans le cadre d'un contrat de crédit bail immobilier conclu à compter du 1^{er} août 2004 pour une durée de 102 mois ramenée à 85 mois dans un avenant adopté lors du conseil communautaire du 29 juin 2006. L'article 8 du contrat initial établissait un pacte de préférence selon lequel le locataire pourrait demander en fin de bail le transfert de propriété des terrains et immeubles à son bénéfice et ce, pour une valeur de 1 894 € HT (montant indexé). La SCI IAB a demandé l'application de ce pacte.

2. Dépenses

- **Terrain PERGUILHEM à Lacq**

La communauté de communes de Lacq a fait l'acquisition de la parcelle située à Lacq, cadastrée AC 40, d'une superficie de 2 330 m², pour la somme de 16 368 €. Cette parcelle a ensuite été louée par l'intermédiaire d'un crédit bail à la société EURL FERREIRA, qui exploite la station TOTAL de Lacq contiguë à ce terrain.

- **Propriété LAFARGOUILLE à Labastide-Monréjeau et Denguin**

La SAFER a mis en vente une propriété de 15ha 46a 87ca située sur les communes de Labastide-Monréjeau pour 11ha 32a 32ca et Denguin pour 4ha 14a 55ca.

Plusieurs utilisations ultérieures peuvent être envisagées :

- Le SIVU de l'Agle et l'Aulouze envisage d'acquérir une partie de ce foncier afin d'être en capacité de proposer des échanges ou une restructuration foncière aux propriétaires concernés par la réalisation du bras de décharge, ce qui devrait faciliter les négociations.
- La commune de Labastide-Monréjeau souhaite disposer de foncier dans l'éventualité d'échanges pour acquérir du terrain situé proche de son centre bourg.
- Enfin, cette acquisition permet à la communauté de communes de Lacq d'avoir quelques réserves foncières mobilisables lors de futures transactions.

Dans l'attente de leur utilisation ultérieure, la communauté de communes de Lacq s'est engagée à confier la gestion de ces terrains à la SAFER par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition (CMD), ce qui permettra de maintenir la vocation agricole des terrains. Le prix de vente de la propriété s'élève à 276 400 €.

- **Ancien restaurant d'entreprise CELANESE**

CELANESE était propriétaire du restaurant d'entreprises de Pardies où étaient assurés les repas de midi des salariés du site ainsi que la fourniture des repas des postés.

La communauté de communes de Lacq a acquis cet établissement (50 000 €) pour le mettre à disposition par l'intermédiaire d'un contrat de location afin que l'intérêt général de restauration collective des salariés des sites voisins soit maintenu.

- **Terrain pour le SDIS**

Dans le cadre de la réorganisation locale de la défense incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) édifie actuellement une nouvelle caserne à l'ouest de la RD 33 sur la commune d'Os-Marsillon. Un accès sécurisé et rapide aux principaux axes de déplacement est désormais nécessaire depuis la nouvelle caserne. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la communauté de communes de Lacq a acheté la parcelle cadastrée, sur la commune d'Os-Marsillon, AC 178 d'une superficie de 34a 40ca appartenant à M. et Mme MAUNAS pour la somme de 4 300 €.

- **Friches industrielles**

Dans la continuité de l'action engagée en 2009 pour le réaménagement de terrains en friches sur la commune de Lacq à proximité de la société Nordon, 4 585 m² ont été acquis pour l'euro symbolique auprès de TEPF.

- **Construction d'un réseau vapeur**

Comme évoqué précédemment, la communauté de communes de Lacq est maître d'ouvrage dans la construction d'un réseau vapeur. Pour ce faire, 3 890 m² ont été acquis pour la somme de 19 450 €.

- **Zone de Biron**

Le projet intercommunautaire de zone d'activités située sur les territoires de Biron et d'Orthez a nécessité l'acquisition d'1ha 61a 84ca pour 80 650 €.

3. Les zones d'activités

- **EUROLACQ 2**

Le projet de création de zone d'activités Eurolacq 2 sur les communes d'Artix, Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau, décidé lors du conseil communautaire du 27 mars 2006, se concrétise. La constitution des dossiers réglementaires (permis d'aménager et autorisation au titre de la loi sur l'eau) s'est poursuivie par la réalisation d'études complémentaires demandées par les services instructeurs de l'Etat.

La phase étude pour établir le projet urbain et technique confiée au groupement pluridisciplinaire (BAGGIO / SOGREAH) s'est achevée. La consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre, chargée de la réalisation des études techniques approfondies et du suivi des travaux (VRD, hydrauliques et paysagers), a été lancée. Le groupement ECCTA / BAGGIO PIECHAUD / C GABAIX a été retenu pour un montant de 203 000 € HT.

- **Zone de Biron-Orthez**

Ce projet de zone a été initié par la communauté de communes de Lagor associée à la communauté de communes du canton d'Orthez. Elles ont effectué les études préliminaires dans l'objectif de réaliser une zone d'activités sur les communes de Biron et Orthez. En 2011, la mission confiée à l'écologue a mis en avant quelques contraintes écologiques susceptibles de modifier le périmètre du projet. Les compléments d'études demandés par les services instructeurs ont été lancés. Cette zone serait susceptible d'accueillir, entre autres, des activités tournées vers les énergies renouvelables et le bois-énergie au sein d'un éco pôle spécialement conçu à cet effet.

- **Zone N'HAUX à Arthez de Béarn**

La réalisation de cette zone d'une superficie de 1.5 ha a été initiée par la communauté de communes d'Arthez de Béarn. Elle a pour vocation principale l'accueil d'un supermarché et de quelques autres petites activités. L'année 2011 a été consacrée à la réalisation des dossiers réglementaires et aux négociations avec les porteurs de projets.

- **ZAE de Louprien à Monein**

Les dernières factures concernant les travaux de viabilisation de la zone d'un montant global de 86 674,76 € ont été acquittées. Diverses ventes ont été réalisées sur cette zone d'activités pour un montant global de 277 160 € auprès de la carrosserie GAMBADE et des sociétés LUFRA et AGRISERVICE. Les travaux de viabilisation de cette zone d'activités ont bénéficié de divers soutiens financiers de l'État, de la Région et de TDR pour un montant global de 593 050 € dont 549 008,63 € ont été versés sur 2011.

C L'AGRICULTURE

1. Associations des éleveurs de blondes d'Aquitaine

L'aide de 2 000 € à ladite association a été reconduite.

2. Aide au secteur viticole

La viticulture étant un domaine économique important pour le développement du territoire de la communauté de communes de Lacq, une convention a été signée entre la Cave des Producteurs de Jurançon et la communauté de communes de Lacq en 2010. Celle-ci permet à la Cave des Producteurs de Jurançon de bénéficier d'une aide de 300 000 € sur 3 ans, soit 100 000 € en 2010, 2011 et 2012.

3. Aide aux agriculteurs

La convention signée avec l'ADER (Accompagnement au maintien et au développement de l'entreprise en ruralité) qui prévoyait une aide financière dans la cadre du PACT ADER à hauteur 15 000 € sur 3 ans, à savoir 5 000 € par an, se poursuit jusqu'en 2012.

4. Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF)

Ce dispositif a été initié par la Chambre d'Agriculture et la MSA en janvier 2010 ; il a un caractère préventif. Ses objectifs sont les suivants :

- La prévention des situations de précarité et la limitation des restes à recouvrer.
- Le maintien des volumes de production et du nombre d'agriculteurs.
- La contribution au bien-être de l'agriculteur et au mieux-être de la profession agricole.
- La valorisation du mutualisme et de la solidarité dans le milieu agricole.
- Le décloisonnement des réseaux professionnels.

Ce dispositif est novateur dans le sens où les deux thématiques (volet économique et volet social) sont traitées conjointement et ne sont pas dissociées.

Il comporte plusieurs phases :

- 1 – La détection et l'inscription dans le dispositif,
- 2 – Le diagnostic et la construction du plan de relance,
- 3 – La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de relance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, certains agriculteurs ont des besoins spécifiques. Ils doivent faire appel à des avis d'experts ou à de nouvelles compétences professionnelles, juridiques, psychologiques pour des situations individuelles ou familiales complexes. Ces interventions ont été financées via un fonds de relance pour les agriculteurs du territoire de la communauté de communes de Lacq. Le montant du chèque relance, d'un montant maximum de 1 500 €, a été adapté au projet de chaque agriculteur et a été versé sur justificatifs. En 2011, 10 agriculteurs du territoire ont pu bénéficier de ce dispositif d'aide pour un montant total de 14 500 €.

5. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq a organisé deux marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes de Lacq ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des Producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés (agricoles ou artisanaux) proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. Les deux marchés organisés l'un à Mourenx, l'autre à Monein, étaient de type festif. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs.

D LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM – 1^{ère} tranche). Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'un projet de développement :

- Aide au conseil architectural
- Aide au bilan-conseil
- Aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux, et la modernisation de l'outil de travail.

Au total, 155 900 € ont été attribués pour 12 projets de développement.

Désormais de la compétence de la communauté de communes de Lacq, les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (Commerces en Fête et Noël à Mourenx) ont été réalisés à hauteur de 167 000 €.

Plusieurs études de faisabilité de projets commerciaux ont été lancées en 2011 pour un montant de 26 650 € :

- Création d'un ensemble commercial sur Maslacq
- Installation d'un commerce de proximité sur Serres-Sainte-Marie
- Installation d'un hôtel à Mourenx.

Les conclusions de ces études et les suites à donner seront connues en 2012.

E LA CONTRIBUTION À LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq a soutenu, pour un montant d'environ 600 000 €, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter :

- **Lacq +**

L'association Lacq + a bénéficié d'une aide de 15 000 €.

- **Eurolacq Entreprises**

La subvention allouée a été de 131 300 € afin d'aider l'association à poursuivre ses efforts pour la promotion des pépinières d'entreprises. Concernant ces dernières, remarquons une fois encore leur succès avec quasiment 100 % d'occupation à Artix, Arthez de Béarn, Biron et Mourenx. La prochaine réalisation est actuellement en construction à Monein.

- **Chemparc**

La participation statutaire pour Chemparc, d'un montant de 38 114 €, a été complétée cette année par une subvention exceptionnelle liée aux programmes d'investissement Chemstart'up de 25 000 € qui permet au GIP d'attribuer un prix récompensant une entreprise innovante dans la chimie et qui s'implantera sur le bassin de LACQ.

- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Sa subvention a été reconduite à hauteur de 6 500 €.

- **Les opérations d'animation commerciale et associations des commerçants**

Elles ont bénéficié d'une aide à hauteur de 48 000 € pour promouvoir et dynamiser le commerce et l'artisanat sur le territoire.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel**

Une subvention globale de 15 000 € a été reconduite.

- **Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)**

La MEF s'engage sur le territoire à développer une stratégie territoriale partagée, à participer à l'anticipation des mutations économiques, à contribuer au développement de l'emploi local, et enfin à réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

La participation statutaire pour le GIP Maison de l'emploi a été d'un montant de 39 467 €.



PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

La fusion des 4 communautés de communes a été concrétisée le 1^{er} janvier 2011 et la compétence voirie est restée la même pour les 16 communes de l'ancienne intercommunalité. Pour les 31 autres communes, elle a concerné :

- la chaussée et ses dépendances : structure, tapis, fossés, accotements, etc.,
- la signalisation : verticale et horizontale des voiries communales y compris le balayage le désherbage et le fauchage,
- l'entretien des chemins ruraux en fonction de leur déclaration d'intérêt communautaire.

Un diagnostic routier a été réalisé sur les 1 000 km de voies communales et de chemins ruraux afin d'établir un tableau de classement des voies et un relevé photographique géoréférencé des chaussées et de l'environnement. A partir du relevé des dégradations de la chaussée, un schéma directeur d'entretien et d'investissement de la voirie communale a été établi.

Ce diagnostic a servi de support technique afin de réaliser les travaux du marché à bons de commande de 2.5 millions d'euros TTC qui fut effectif en mars 2011 (revêtements, bordurage, élargissement, busages, etc.).

Cette compétence sera élargie sur 3 années pour arriver, en 2014, au même niveau sur les 47 communes que sur les 16 communes de l'ancienne intercommunalité, à savoir :

- la chaussée et ses dépendances : structure, tapis, fossés, accotements et ouvrages d'art,
- la signalisation : verticale, horizontale, plaques de rue, numéros d'habitation et micro signalisation,
- les espaces verts et le fleurissement, hors les stades et cours d'école,
- l'éclairage public et les illuminations,
- les réseaux d'eaux pluviales,
- l'aménagement des espaces publics : places, parkings, abords des bâtiments publics et mise en souterrain des réseaux.

A partir de ces éléments, le territoire des 47 communes (530 km², 1 000 km de voies communales) a été découpé en 4 secteurs. Chaque secteur est dévolu à un technicien qui s'occupe plus particulièrement de recenser et de réaliser les travaux d'investissement de voirie. Le fonctionnement est, quant à lui, géré par les responsables des services espaces verts, voirie et bâtiment/événementiel.

Dans le courant de l'année 2011, la commission Aménagement du territoire a eu à déterminer ou à réglementer des actions sur l'intercommunalité (fauchage des accotements, curage des fossés, nettoyage des fêtes, mise en place de PVR, plan de désherbage, fréquence de balayage, mise en souterrain des réseaux, etc.).

1. Travaux de voirie

En 2011, 5 621 296 € HT ont été programmés pour les travaux de voirie, d'éclairage public, d'aménagements paysagers, de mise en souterrain de réseaux et de création de réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Les crédits pour l'ensemble de ces opérations ont été engagés et, après appels d'offres ouverts ou procédures adaptées, les travaux ont tous reçu un début d'exécution par ordre de service.

Ils concernent les communes suivantes :

- **Abos** : revêtement de voies communales après mise en souterrain des réseaux (par la commune d'Abos).
- **Argagnon** :
 - mise en souterrain des réseaux sur la RD 817 et travaux de voirie,
 - aménagement parking devant boulangerie.
- **Artix** :
 - travaux liés à la PVR rue Baradat,
 - réfection de trottoirs.
- **Bésingrand** : aménagement du parking devant l'église.
- **Biron** : mise en souterrain des réseaux sur la RD 9.
- **Cardesse** :
 - étude sur la RD 9,
 - aménagement sur la RD 9.
- **Cescau** : cheminement piéton le long de la RD 233.
- **Laa-Mondrans** : mise en souterrain des réseaux.
- **Labastide-Monréjeau** : enfouissement des réseaux VC 1.
- **Labeyrie** : aménagement du parking aux abords de la salle des fêtes.
- **Maslacq** :
 - travaux réseau pluvial avec bassin de rétention,
 - mise en souterrain des réseaux route de Loubieng (300 ml).
- **Monein** :
 - aménagement du parking de l'église et accès rue Marcadieu,
 - étude pour le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),
 - travaux rues de Dieu et de Florence,
 - mise en souterrain des réseaux rue Barada.
- **Mont-Arance-Gouze-Lendresse** : aménagement des abords du complexe de pelote.
- **Mourenx** :
 - réfection de trottoirs,
 - réfection de voies et parkings.
- **Os-Marsillon** : aménagement de la RD 533 (2^{ème} tranche).
- **Parbayse** : travaux sur la RD 229.
- **Pardies** : travaux de mise en séparatif des réseaux du lotissement Lascampagnette et de réseau pluvial allée de l'Amitié.
- **Sarpourenx** : aménagements routiers aux abords de la mairie.

- **Serres-Sainte-Marie** : aménagement des abords de la salle des fêtes.
- **Tarsacq** : mise en souterrain des réseaux et aménagement de voirie (1^{ère} tranche) sur la RD 2002.
- **Urdès** : aménagement des abords du groupe scolaire.

Un marché à bons de commande, de 2 500 000 € TTC par an, a permis de réaliser, dans différentes communes, des travaux de revêtement, d'élargissement, de bordurage, etc. en fonction du schéma d'investissement et de fonctionnement qui a vu le jour grâce au diagnostic routier.

2. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil général pour 668 000 € au titre du programme annuel de voirie et pour 650 000 € au titre des travaux de voirie en traverse d'agglomération.

3. Eclairage public

L'année 2011 a permis de diagnostiquer les 2 000 points lumineux ainsi que les postes de commande des 25 communes qui souhaitent voir l'intercommunalité entretenir et gérer ce patrimoine. En effet, le système d'entretien existant sur les 16 communes de la communauté de communes de Lacq (soit un passage tous les 2 mois) donne des résultats très intéressants sur le suivi de ce réseau. Il a fallu trouver des solutions afin d'intégrer les nouvelles communes.

4. Bâtiments intercommunaux

La communauté de communes de Lacq est devenue gestionnaire de l'Office du tourisme intercommunal de Monein et des déchetteries de Monein, Lucq-de-Béarn, Cardesse, Arthez de Béarn et Maslacq.

Cette année 2011 a vu le début de la réalisation de la construction de différents bâtiments :

- Atelier de découpe de viande à Artix.
- Village médical à Artix.
- Pépinière d'entreprises à Monein.
- Extension des locaux administratifs.

Des travaux d'entretien ont eu lieu sur 3 bâtiments de stockage de matériels et véhicules à Artix.

5. Acquisition de matériel

600 000 € HT (avec 45 000 € HT de recettes) ont été consacrés principalement :

- à l'acquisition de 5 véhicules légers supplémentaires qui seront répartis de la façon suivante : 2 véhicules pour les techniciens, 1 véhicule mis à disposition d'un pôle de la communauté de communes de Lacq et 2 véhicules pour les agents de maîtrise afin de bien couvrir le territoire des 47 communes,
- à l'acquisition d'un fourgon pour le service évènementiel,
- au remplacement :
 - de 3 fourgons et d'un camion double cabine 3 T 5,
 - d'un tracteur équipé d'une épareuse,
 - de 18 faux mécaniques,
 - de 2 tondeuses de 1.80 de largeur de coupe,
- à l'acquisition :
 - d'un camion 3 T 5 équipé d'une benne de compactage pour les marchés et les différentes manifestations (foires, fêtes locales),
 - d'une balayeuse pour le désherbage des allées piétonnes.

6. Marchés à bons de commande

Les marchés à bons de commande ont été attribués pour les fournitures suivantes :

- Carburant pour les véhicules et fuel.
- Equipements de protection individuelle.
- Lavage des tenues de la communauté de communes de Lacq.
- Pneumatiques.
- Végétaux.
- Petit et gros matériel d'éclairage public.
- Balais pour les balayeuses.
- Entretien du patrimoine végétal.

B L'URBANISME

1. Le droit des sols

Aujourd'hui, la communauté de communes de Lacq instruit les autorisations relatives au droit des sols pour les communes qui ont un PLU, un POS ou une carte communale : soit 34.

2 communes sous RNU sont instruites par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) : Boumour et Castetner.

3 communes en attente de PPRT et ne pouvant, en attendant, élaborer de carte communale sont instruites par la DDTM : Abidos, Mont et Lacq-Audéjos.

Les communes ci-après, dont le document d'urbanisme est en cours et donc toujours sous RNU, sont instruites par la DDTM :

- Lagor (approbation de son PLU d'ici fin 2012),
- Os-Marsillon (approbation de sa carte en avril 2012),
- Noguères,
- Pardies,
- Bésingrand,
- Saint-Médard (enquête publique à la rentrée et approbation fin 2012),
- Urdès,
- Lacommande.

Ces 8 communes seront, à court terme, instruites par la communauté de communes de Lacq.

Les autorisations préparées pour le compte des communes représentent :

- **en 2008** : 355 dossiers pour la communauté de communes de Lacq,
- **en 2009** : 160 dossiers pour la communauté de communes d'Arthez de Béarn,
296 pour la communauté de communes de Monein,
155 pour la communauté de communes de Lagor,
361 pour la communauté de communes de Lacq,
soit 972 dossiers.
- **en 2010** : 1 419 dossiers pour les quatre communautés de communes.
- **en 2011** : 1 437 dossiers pour la nouvelle communauté de communes, traités par trois agents : cela représente une moyenne de 479 actes par agent (non compris les permanences, visite de récolement pour les conformités, calcul des taxes, assistance au responsable pour la planification, etc.).

2. La planification

Il faut environ un an et demi pour une carte communale et plus de deux ans pour un PLU.

- 2 révisions simplifiées Instruction en 2011 et approbation en 2012 : Monein.
- Elaboration de PLU en 2011 et 2012 : Lacommande, Pardies, Parbayse et Lagor.
- PPRI (servitude d'urbanisme) : participation avec le service environnement à la procédure Etat pour Tarsacq, Mourenx, Abos, Noguères, Pardies, Os-Marsillon.
- PPRT (servitude d'urbanisme) : participation avec le service environnement à la procédure Etat : Mourenx.
- Révision de PLU : instruction en 2011 et 2012 : approbation fin 2012 - début 2013 pour Monein et Mourenx.
- Cartes communales :
 - Instruction 2010 et approbation 2011 : Vielleségure, Lahourcade, Argagnon, Cescau, Casteide-Cami, Labeyrie.
 - Instruction 2011 et approbation 2012 : Biron, Hagetaubin, Saint Médard, Os-Marsillon, Loubieng.

C LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

En 2011, 7 400 connexions ont été effectuées sur le SIG Web de la collectivité. Les outils les plus utilisés sont :

- le cadastre (plan parcellaire et informations sur les propriétaires),
- le module intervention (gestion des demandes de travaux),
- l'éclairage public.

Des formations sont réalisées à la demande par le service SIG pour les différents services et mairies.

Le diagnostic voirie a permis d'enrichir la cartographie du SIG sur le thème de la voirie et ses dépendances.

Un outil de consultation des photos est intégré dans le SIG et permet de visualiser les relevés vidéo réalisés par la société Ginger.

Un outil de gestion des travaux routiers permet aux agents de mettre à jour les données sur l'état de la chaussée.

Ces outils, même s'ils ne remplacent pas le travail de terrain, accélèrent les démarches et facilitent l'accès à l'information.

L'outil de mise à jour pour le terrain (SIG embarqué sur un ordinateur portable couplé à un GPS) a permis au service éclairage public de recenser les réseaux et points lumineux sur les 31 communes.

Trois dossiers débutés en 2011, habitat, foncier et bâtiment, sont en cours de finalisation (fin 2012).

Le partenariat, pour la mutualisation des données, engagé en 2010 avec PIGMA (Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine) se poursuit avec la signature de nouvelles conventions : ERDF pour la cartographie des réseaux électriques, DDTM pour les risques technologiques et naturels et les servitudes d'utilité publique.

La mise en place de procédures formalisées pour la réalisation des plans par les prestataires a permis d'intégrer ou de mettre à jour des données (documents d'urbanisme, récolements, etc.).



3

PÔLE ENVIRONNEMENT

A LA GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est reprise en totalité dans le rapport d'élimination des déchets pour l'année 2011, adopté en conseil de communauté le 28 juin 2012.

Il ressort de ce document le bilan financier suivant pour l'année 2011 :

1. Les dépenses

Les dépenses liées à la gestion des déchets de la collectivité (hors personnel administratif) s'élèvent à 3 929 500 € TTC qui se répartissent de la façon suivante :

- Pour l'incinération des déchets ménagers : 1 548 000 €.
- Pour l'exploitation des déchetteries : 904 000 €.
- Pour les prestations de collecte (dont traitement hors déchets incinérés) y compris la régie : 1 477 500 € (OM 658 000 €, CS 752 000 €, encombrants 30 000 €, déchets verts 36 000 € et DASRI 1 500 €).

2. Les recettes

- Pour l'incinération des déchets ménagers : 702 000 €.
- (vente vapeur 270 000 €, facturation déchets 230 000 €, loyer 180 000 € et DIB Leclerc + TGAP Orthez 22 000 €, etc.)
- La vente des matériaux valorisés aux différentes filières : 177 000 €
- (collectes sélectives 137 000 € et déchetteries 40 000€)
- Les soutiens des éco organismes: 340 000 €
- (écoemballages, écofolio...)

Ce qui représente des recettes pour un montant global de 1 219 000 €.

Donc le coût final à la charge de la collectivité est de 2 710 500 € TTC.

Ce montant a été financé par le biais du budget général de la collectivité, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le secteur de l'ex-communauté de communes de Lagor pour un montant de 285 822 €, et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur le secteur de l'ex-communauté de communes de Monein pour un montant de 366 622 €.

B LA POLITIQUE ÉNERGIE

1. Aides aux particuliers

146 dossiers ont bénéficié d'une aide payée en 2011 pour un montant cumulé d'un peu plus de 165 000 € (soit 17 % en plus que le budget de 2010).

67 % de l'enveloppe budgétaire ont été consacrés aux travaux d'isolation thermique de l'habitat contre 31 % consacrés aux installations ayant recours aux énergies renouvelables (bois énergie et énergie solaire). Vient ensuite l'aide à la décision pour 2 % (cf. tableau de répartition par type de subvention).

a. Répartition par type de subvention

Type de subvention	Nombre de dossiers	Montant total des subventions	Part en %
<i>Isolation thermique</i>	44	93 822 €	65,5
<i>Chauffage au bois</i>	68	38 854 €	23,5
<i>Chauffe-eau solaire</i>	3	2 100 €	1,3
<i>Photovoltaïque</i>	14	9 800 €	5,9
<i>Diagnostic</i>	5	1 888 €	1,1
<i>Etude conception</i>	3	459 €	0,8
Total	146	165 282 €	100 %

b. Conseils et informations aux particuliers

En 2011, 348 dossiers ont été ouverts, 66 % par contacts téléphoniques, 25 % par des personnes accueillies à l'hôtel de la communauté de communes, 5 % par mail et 4 % par courrier.

De nombreux contacts téléphoniques et des visites ont été faits en plus pour des demandes de renseignements et des remises de documents.

2. Aides aux communes

Le programme d'accompagnement financier des communes engageant des travaux d'économie d'énergie ou de recours aux énergies renouvelables s'est poursuivi dans le cadre des conventions ou avenants aux conventions signées en 2009 ou des nouvelles conventions signées en 2010 et 2011.

a. Opérations soldées en 2011

L'aide financière de la communauté de communes de Lacq pour les opérations soldées en 2011 s'élève à environ 199 500 € (cf. détails ci-dessous)

■ Conventions ou avenants signés en 2009 – Opérations soldées en 2011

Communes	Bâtiments concernés et nature des travaux	Aide 2011
Artix Convention du 16/07/2009	Ecole maternelle et primaire Jean Moulin – Mairie Rénovation de l'installation de chauffage – Etude thermique	41 841,48 € (au 05/11/2011)
Total		41 841,48 €

■ Conventions ou avenants signés en 2010 – Opérations soldées en 2011

Communes	Bâtiments concernés et nature des travaux	Aide 2010
Bésingrand Convention du 28/06/2010	Mairie Isolation thermique – éclairage– ventilation - Rénovation du chauffage	36 249,81 € (au 14/03/2011)
Mourenx Avenant du 17/12/2010	Ecole Kergomard Salle Louis Blazy Rénovation du chauffage	36 558,54 € (au 16/06/2011)
Noguères Avenant du 21/07/2010	Local technique Photovoltaïque	21 000,00 € (au 15/02/2011)
Pardies Convention du 29/09/2010	Logement communal Mairie Rénovation du chauffage	11 910,98 € (au 13/05/2011)
Total		105 719,33 €

■ Conventions ou avenants signés en 2011 – Opérations soldées en 2011

Communes	Bâtiments concernés et nature des travaux	Aide 2010
Cardesse Convention du 20/05/2011	Salle des fêtes Isolation thermique	3 036,60 € (au 02/08/2011)
Casteide Candau Avenant du 09/12/2011	Foyer Isolation thermique	4 161,00 € (au 15/12/2011)
Lacadée Avenant du 25/07/2011	Mairie salle des fêtes Isolation thermique - éclairage	6 903,70 € (au 01/12/2011)
Lacq Convention du 20/12/2011	Ecole Isolation thermique	12 000,00 € (au 22/12/2011)
Lagor Convention du 06/05/2011	Mairie Isolation thermique	7 027,66 € (au 23/12/2011)
Maslacq Convention du 06/12/2011	Ecole Isolation thermique - Rénovation du chauffage	20 815,20 € (au 07/12/2011)
Total		53 943,53 €

b. Opérations en attente de facturation fin 2011

Le montant de l'aide pour des opérations en attente de justificatifs de réception de travaux sur cette même période s'élève à environ 162 000 € (cf. détails ci-dessous)

- Convention signée en 2009 - En attente de facturation des travaux

Communes	Bâtiments concernés et nature des travaux	Aide prévisionnelle
Mourenx Convention du 10/06/2009	Hôtel de ville Toiture végétalisée	28 000 €

- Conventions ou avenants signés en 2010 - En attente de facturation des travaux

Communes	Bâtiments concernés et nature des travaux	Aide prévisionnelle
Mourenx Avenant du 17/12/2010	Hôtel de ville / Groupe scolaire Charles Moureu / Salle Louis Blazy / Groupe scolaire Kergomard Isolation thermique – Rénovation de chaufferies - Eclairage	98 000 €
Cescau Convention du 19/02/2010	Logement communal isolation thermique, rénovation chauffage et eau chaude sanitaire, éclairage	36 000 €
Total		134 000 €

3. Projet solaire photovoltaïque – Hôtel de la communauté de communes de Lacq

112 modules photovoltaïques fabriqués sur mesure par la société ATACAMA en bi-verre trempé pour une puissance totale atteignant quasiment 10 kWc (kilowatt crête) ont été posés en 2010.

La demande de raccordement au réseau public de distribution a été accordée par ERDF au 30 mars 2010. La mise en service définitive a eu lieu le 25 mars 2011. Une première production a été établie : 9 840 kWh qui est conforme aux estimations 10 000kWh.

En parallèle, un dossier de demande de subvention a été déposé le 7 mai 2010, dans le cadre du plan climat aquitain soutenu par le FEDER au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi Aquitaine 2007-2013 », et complété le 28 décembre 2010 sur demande de justificatifs supplémentaires de la part de Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. L'aide financière du FEDER, cumulée avec l'aide de la Région Aquitaine accordée dans le cadre de l'appel à projets photovoltaïques régional 2007, devrait s'élever à plus de 40 000 € (confirmation attendue pour 2012).

4. Volet « agricole »

- Fonds Energie en partenariat avec d'autres EPCI de la 3^{ème} circonscription des Pyrénées-Atlantiques

Les collectivités présentes dans ce fonds sont : CC d'Arthez-de-Béarn – CC du Canton d'Arzacq – CC de Lacq – CC de Lagor – CC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh – CC de Monein – CC de Thèze – SIVOM du Canton de Lasseube.

Une étude de faisabilité d'un projet photovoltaïque a été subventionnée pour un agriculteur. Le projet de puissance de 6,8 kWc a été réalisé.

Une journée thématique sur la méthanisation agricole a réuni 20 personnes et a eu lieu le 1^{er} mars 2011 sur la communauté de communes d'Arzacq avec un témoignage d'un agriculteur impliqué dans un projet collectif dans les Landes. Suite à cela, deux études de faisabilité sont en cours d'étude: un de méthanisation sur le canton d'Arzacq et l'autre, un avant-projet de séchage de céréales avec de la biomasse sur le canton d'Arthez de Béarn.

Des opérations BEM (Banc d'essai Moteur) se sont déroulées en plusieurs sessions du 25 janvier au 4 février 2011, soit 10 jours avec 65 tracteurs diagnostiqués sur plusieurs sites (Arthez de Béarn - Arzacq - Lacq - Lagor – Monein – Thèze).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Le **PPRT Sobegi/Arysta** prescrit le **31 juillet 2008** (mais initié en novembre 2006) a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 juin 2012. Après de longs mois de discussions, parfois vives avec les services de l'Etat, ce PPRT permet de libérer certaines zones constructibles, complètement gelées depuis les arrêtés Préfectoraux de 1991.

Il aura fallu 6 ans pour aboutir, 6 ans pendant lesquels les communes et plus particulièrement celle de Mourenx, ont été dans l'obligation de renoncer à l'accueil de nouveaux projets.

Il restera néanmoins en 2012 à signer la convention tripartite pour le financement d'une zone de délaissement identifiée (maison Lassarat à Os-Marsillon).

Le **PPRT Lacq/Mont** prescrit le **19 octobre 2010**, a été présenté aux maires concernés et en CLIC en 2011, puis en groupe projet le **9 juillet 2012**. Malgré des secteurs désormais libérés et ouverts à la construction, il reste des interrogations sur le devenir des entreprises situées dans les zones d'aléas fort, mais également sur les contraintes qui pèseront sur les habitations existantes et futures pour la mise en œuvre d'un local de confinement.

Le **PPRT de Pardies**, différé en raison de la cessation d'activité de CELANESE, a été prescrit le **8 février 2011**, mais la carte des aléas n'a pas encore été présentée en raison de leur niveau et des contraintes importantes sur les habitations.

Sur ce PPRT, des discussions sont en cours entre les services de l'Etat et Yara pour réduire le risque à la source. Les élus ne sont pas associés. Il ne faudrait pas que des exigences administratives trop contraignantes viennent anéantir les efforts, qui ont été consentis par les pouvoirs publics, pour maintenir l'activité de Yara sur le bassin de Lacq.

D LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES, RATTACHÉES AU PÔLE ENVIRONNEMENT

Elles sont au nombre de 6. Les subventions versées pour l'année 2011 sont les suivantes :

- **2 500 €** pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Arthez-de-Béarn,
- **2 500 €** pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Monein,
- **4 000 €** pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Mourenx,
- **1 000 €** pour les Jeunes Sapeurs-pompiers du bassin de Lacq,
- **2 000 €** pour l'Association des Secouristes du bassin de Lacq,
- **150 €** pour la Prévention routière des Pyrénées-Atlantiques.



PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

A L'ENFANCE - L'ENSEIGNEMENT

1. L'enfance

Financement d'un RAM et d'un LAEP

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association Amayra qui regroupe le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011.

- Participation versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 46 957 €)
- Participation versée au LAEP : 18 078 € (financée par la CAF à hauteur de 6 400 €)

Le territoire compte 238 assistantes maternelles agréées dont 199 en activité.

Le LAEP a accueilli, durant l'année 2011, 878 enfants sur 134 séances (70 familles différentes).

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2011, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches et centres de loisir du territoire, l'association Amayra, Espace de Vie Infantile (EVE), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale lors d'un comité de pilotage a eu lieu le 7 octobre 2011.

2. L'enseignement

a. Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq a reconduit les subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges (Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx), lycées (Lycée général et Lycée professionnel de Mourenx) et Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socioéducatifs..... 5 784 €
- Subventions aux associations sportives 4 500 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques 26 850 €
- Aides pour l'achat de matériel pédagogique (lycées) 6 100 €

Total 43 324 €

Un fonds de 7 000 € pour le déplacement des élèves qui effectuent des compétitions sportives nationales a été reconduit en 2011 (mais ce fonds n'a pas été utilisé).

b. Aides financières diverses

- Centre social Lo Solan (actions éducatives) **18 950 €**
- Sections sportives football, collège d'Artix et lycée de Mourenx **15 000 €**
- La communauté de communes de Lacq soutient les actions en faveur d'une politique linguistique pour un montant de **21 450 €**
soit :
 - La Calandreta d'Artix : 20 000 €
 - L'association Silva Lata : 300 €
 - L'école bilingue de Lagor : 300 €
 - Le Comité des Relations Extérieures du Pays d'Arthez : 850 €

c. Les aides financières aux étudiants (105 000 €)

- Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la communauté de communes de Lacq. L'aide varie de 300 à 800 € par personne et par an.

84 700 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à 188 étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires
300 €	60
400 €	31
500 €	68
600 €	11
700 €	7
800 €	11

- Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq participe également aux frais de stages obligatoires. 20 300 € ont été attribués à 58 étudiants.

d. Aide aux devoirs

L'objectif de l'aide aux devoirs est de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Au total, 97 intervenants prennent en charge 936 élèves.

- Aide aux devoirs dans les écoles primaires

Depuis octobre 2011, 35 écoles bénéficient de ce service. 37 communes sont concernées. 80 intervenants prennent en charge 711 enfants inscrits (soit 30 % des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq).

403 heures/semaine sont rémunérées par la communauté de communes de Lacq, soit 11,5 équivalents temps plein.

■ Aide aux devoirs dans les collèges

Collège Jean Moulin à Artix : 88 élèves inscrits, 6 intervenants

Collège Pierre Bourdieu à Mourenx : 59 élèves, 6 intervenants

Collège Jean Sarrailh à Monein : 78 élèves, 5 intervenants

225 élèves sont inscrits. 35 heures/semaine sont rémunérées par la communauté de communes de Lacq, soit 1 équivalent temps plein.

e. Participation financière au transport scolaire des collégiens

La communauté de communes de Lacq prend à sa charge les 70 € par élève que le Conseil général demande aux communes au titre de participation au transport scolaire dont il a la compétence. En 2011, cette participation s'est élevée à 143 990 €.

f. Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

111 213 € de frais d'entrée et 61 681 € de frais de transport ont été consommés en 2011.

Le dispositif a été étendu en septembre 2011 à tout le territoire.

Piscines concernées : celles susceptibles d'accueillir les classes du territoire (Mourenx, Orthez, Arthez de Béarn, Artix et Monein).

Toutes les écoles se rendent gratuitement à la piscine.

B L'HABITAT

Dans le cadre des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH), plusieurs actions sont mises en place pour favoriser la construction et la réhabilitation de logements.

1. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'opération façades

L'OPAH et l'opération façades, lancées en octobre 2009, ont permis de réhabiliter 84 logements privés en 2011 sur 28 communes de la communauté de communes de Lacq.

67 projets d'amélioration de logements occupés par leur propriétaire (dont 45 propriétaires très modestes), 10 projets de logements locatifs conventionnés et 7 ravalements de façades ont été subventionnés en 2011 par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil général, le Conseil régional et la communauté de communes de Lacq.

Le montant total des travaux pour l'amélioration de ces 84 logements s'élève à 1 680 185 €.

La communauté de communes de Lacq a subventionné ces 55 projets à hauteur de 115 013 €.

Le PACT H&D Béarn Bigorre, qui assure l'animation de l'OPAH et de l'opération façades, tient des permanences mensuelles dans les communes de Mourenx, Monein, Arthez de Béarn et Loubieng.

Coût annuel du suivi animation : 49 743,62 €.

Subventions : 31 257 € versés par l'ANAH, le Conseil général et le Conseil régional.

2. Soutien à la production de logements à prix maîtrisés

La communauté de communes de Lacq intervient financièrement à plusieurs niveaux pour atteindre les objectifs de production de 200 logements sociaux fixés par le PLH.

a. Soutien à la mobilisation de foncier

Dans le cadre du règlement Habitat mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Pays de Lacq en 2009 et ré-approuvé en janvier 2011 suite à la fusion, la communauté de communes de Lacq a attribué deux avances remboursables à taux zéro aux communes d'Arthez de Béarn et Arnos pour un montant total de 244 506 €.

Ces deux communes ont des projets de réalisation de logements locatifs à loyers modérés.

b. Soutien à la production de logements locatifs à loyers modérés

Afin de rechercher une économie d'échelle, le Syndicat Mixte du Pays de Lacq avait lancé, fin 2010, son premier appel à projets « Logements » afin de sélectionner un seul bailleur social auquel 6 opérations locatives sociales allaient être confiées.

En mars 2011, la Société Orthézienne d'Economie Mixte pour l'Habitat (S.O.E.M.H.) a été sélectionnée par la communauté de communes de Lacq et par les 6 communes concernées par l'appel à projets. La S.O.E.M.H. a donc engagé les études des projets d'Arnos (4 logements), Arthez de Béarn (22 logements), Labastide-Cézeracq (11 logements), Lacadée (4 logements locatifs sur un lot du lotissement communal Grammont comportant 7 lots à bâtir en accession sociale), Lucq de Béarn (réhabilitation de 5 logements) et Parbayse (4 logements).

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain de la ville de Mourenx, la communauté de communes de Lacq a voté l'attribution d'une aide à la construction du programme Gaston de Foix composé de 50 logements locatifs à loyers modérés. L'aide de l'intercommunalité est de 218 287 €. Elle correspond à 3 % du coût du projet réalisé par l'opérateur social Coligny.

Par ailleurs, la commune d'Abidos a été soutenue dans son projet de réhabilitation du logement communal situé au-dessus de l'école.

L'aide de la collectivité est de 15 000 € pour ce logement locatif conventionné.

c. Création d'une Maison-relais

Afin de répondre aux situations d'urgence et aux besoins des jeunes, salariés et personnes en formation se retrouvant en difficulté pour accéder à un logement dans le parc classique, la communauté de communes de Lacq s'est engagée à réaliser 6 hébergements temporaires répartis sur les communes centres : 2 à Mourenx, 2 à Artix, 1 à Monein et 1 à Lagor.

L'association du PACT H&D Béarn Bigorre a été sollicitée pour créer et gérer un outil local adapté en partenariat avec l'Etat, l'intercommunalité et les différents services sociaux du territoire (Centres Communaux d'Action Sociale et Maison de la Solidarité Départementale). Les missions du PACT H&D Béarn Bigorre consistent à assurer la gestion locative des logements ainsi que l'accompagnement social des personnes hébergées.

Les 6 logements temporaires sont mis à disposition par les bailleurs HLM et la commune de Lagor dans le parc de logements sociaux existants.

L'Etat, compétent en matière d'hébergement, a notifié au PACT H&D Béarn Bigorre l'autorisation de création d'une Maison relais sur le bassin de Lacq ainsi que les financements correspondants.

La communauté de communes de Lacq a financé le mobilier des 6 logements à hauteur de 20 000 €. La Maison Relais a été mise en fonctionnement en décembre 2011.

d. Acquisition d'actions de la Société Orthézienne d'Économie Mixte pour l'Habitat « S.O.E.M.H. »

Pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes de Lacq a souhaité disposer d'un partenaire privilégié, d'un opérateur social de référence sur lequel s'appuyer pour le montage d'une partie des opérations prévues. Ainsi, la communauté de communes de Lacq a choisi d'entrer au capital de la Société Orthézienne d'Économie Mixte pour l'Habitat « S.O.E.M.H. » par l'acquisition d'actions pour un montant de 120 000 €.

C LES TRANSPORTS

Suite à la réflexion globale souhaitée par les élus pour définir, au regard des besoins des habitants du territoire, les services de transport publics locaux pouvant être mis en place, trois axes ont été particulièrement étudiés :

- L'amélioration de la desserte vers Pau par des services de rabattement sur le transport ferroviaire : le service pouvant être mis en place par la communauté de communes de Lacq reste conditionné à la mise en place par le Conseil Régional du cadencement ferré (calendrier restant à définir par la Région).
- Le développement de liaisons inter-villes Mourenx, Artix, Arthez, Monein et Orthez : le service local est à créer en complément des transports interurbains relevant de la compétence du Conseil général et en cours de redéfinition (calendrier de refonte prévu pour 2012).
- Le développement du transport de proximité via le transport à la demande (TAD) : il s'agit là d'un service pouvant, dans le cadre d'une délégation de compétence du Conseil général, être créé par la communauté de communes de Lacq.
- 2011 a permis de préciser les modalités de mise en place du TAD (juillet 2011), d'obtenir la délégation de compétence du Conseil général (octobre 2011) ainsi que son financement au plan de communication et au déficit de fonctionnement et de retenir le prestataire pour la conception et l'implantation des 173 poteaux d'arrêt.

D LA CULTURE

Le pôle est constitué de 6 bibliothèques municipales (Biron-Castetner-Sarpourenx, Labastide-Monréjeau, Lacq, Maslacq, Mont et Mourenx) et de 3 points lecture (Cescau, Viellenave d'Arthez et Labastide-Cézeracq).

1. Centre Culturel

Le projet de centre culturel regroupant la médiathèque, le cinéma, la galerie d'Art, le Centre Culturel Scientifique et Technique Lacq Odysée, le musée d'Art Modeste et un restaurant a fait l'objet d'une autorisation de programme de 12,4 M€ sur 2011/2014 et pour 2011, d'un crédit de paiement de 720 000 € (concours pour le choix du maître d'œuvre et APD).

L'agence François GUIBERT, située à Bordeaux, a été retenue pour concevoir et suivre la réalisation du Centre pour un coût prévisionnel de travaux estimé au niveau esquisse à 7 844 000 € HT.

L'avant-projet sommaire a été validé par la communauté de communes de Lacq et la mairie de Mourenx en novembre 2011.

2. Pôle Lecture

Le Pôle est constitué de 12 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 2 têtes de territoire (Arthez de Béarn et Monein), 6 bibliothèques relais (Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagetaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq et Mont) et 3 points lecture (Cescau, Labastide-Cézeracq et Viellenave-d'Arthez).

a. Acquisitions

Les fonds documentaires développés concernent des romans en gros caractères (169 docs), des romans terroir (117 docs) et des albums et contes jeunesse (110 docs). Ces fonds (396 documents) vont renforcer les fonds existants.

Au total le réseau dispose de 68 975 documents dont 80 % en un exemplaire et 20 % en plusieurs.

b. Animations

Deux animations thématiques ont été mises en place, l'une autour des arts (L'art et la manière) et l'autre autour du livre sur le territoire (A livre ouvert, "épôlons"-nous).

Les spectacles et animations présentés ont touché 2 862 personnes dont 1 488 scolaires.

L'animation « Contes pour petites oreilles » a concerné toutes les bibliothèques. 17 séances ont été programmées. Elles ont touché 471 enfants et parents.

c. Prêts et réservations dans le réseau et auprès de la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques (BDPA)

La navette se déplace toutes les semaines pour desservir toutes les structures. Le service de réservation en ligne fonctionne bien. 334 réservations ont été faites sur le site depuis janvier 2011.

Les enseignants du réseau réservent les malles thématiques (43) et demandent des sélections (5).

d. Visites des scolaires dans les bibliothèques du réseau

Le Pôle prend en charge le transport des scolaires dans une bibliothèque du réseau, avec le soutien financier du Conseil général.

Ainsi la bibliothèque de Labastide-Monréjeau a accueilli l'école maternelle de Labastide-Cézéracq (1), la bibliothèque de Mont l'école maternelle de Mont/Arance/Gouze/Lendresse (6), la bibliothèque d'Arthez-de-Béarn, l'école d'Argagnon (1) et la bibliothèque de Monein, l'école de Parbayse (1).

La bibliothèque de Mourenx a accueilli 32 fois les écoles du Pôle (hors Mourenx) qui sont sur son territoire.

e. Informatisation du réseau

Le pôle a procédé à l'achat du matériel informatique et du logiciel pour les bibliothèques de Monein, d'Arthez-de-Béarn, d'Hagétaubin et les points-lecture de Cescau, Labastide-Cézéracq et Viellenave-d'Arthez.

f. Personnel

Une nouvelle coordinatrice animation est nommée depuis le 1^{er} novembre. Sur le réseau, on compte 11 professionnelles et 75 bénévoles.

3. Plan local de randonnées

a. Refonte

Suite à la fusion des communautés de communes d'Arthez de Béarn, Lacq, Lagor et Monein, une étude a été engagée en 2011 afin de programmer la refonte des 3 Plans Locaux de Randonnées (PLR) du territoire de la communauté de communes élargie.

L'objectif de la refonte est de développer une offre de randonnées pédestres et VTT cohérents à l'échelle du territoire de la communauté de communes de Lacq et éclectique en matière de pratiques et de difficultés avec la mise en place d'un balisage commun (Fédération Française de la Randonnée) et d'une signalétique conforme à la nouvelle charte mise en place par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

L'avant-projet élaboré par l'ONF maître d'œuvre du projet propose :

- 21 itinéraires pédestres - 144 km
- 4 boucles d'interprétation – 18 km
- 5 itinéraires VTT – 138 km
- 6 itinéraires mixte – 103 km

Soit un total de 36 itinéraires pour 403 km de chemins de randonnées.

Avant la refonte : 65 itinéraires/550 km de chemins de randonnées et 130 km de liaisons.

b. Entretien du P.L.R.

Il avait été demandé aux différentes communautés de communes de renouveler pour 2011 les contrats avec les prestataires de 2010.

De ce fait, l'entretien des chemins de randonnées a été confié :

- Pour le secteur d'Arthez de Béarn aux associations Emploi Vert et Ciel
- Pour les secteurs de Monein/Lacq/Lagor à l'association Ciel

c. Animations

- Le sentier d'interprétation de Lendresse : de mai à juin, 300 élèves du CP au CM2, sont venus de tout le territoire (Hagétaubin, Mont, Mourenx, Artix, Lacq de Béarn, Arthez de Béarn, Abidos, Sauvelade et Abos). Cette animation d'une durée de 2h, organisée par la communauté de communes de Lacq permet aux jeunes élèves de découvrir l'histoire de Lendresse intimement liée au Gave de Pau. Le transport a été offert par la collectivité.
- Le sentier Urbain de Mourenx : de mars à mai, 5 classes de CM2, soit 120 élèves, ont pu découvrir le ville de Mourenx. Cette animation, confiée à l'association paloise « Destination patrimoine », s'est découpée en 2 séances d'1/2 journée chacune (présentation et exercices en classe, cahier de terrain et lecture de paysage sur site). Ecoles participantes : Hagétaubin, Mourenx, Mont, Artix et Serres-Sainte-Marie.
- « La randonnée entre Gave et Coteaux », organisée le dimanche 25 septembre 2011 à Arthez de Béarn par la communauté de communes de Lacq et avec le concours des associations locales de marcheurs et de l'Office du tourisme, ont accueilli 614 participants dont 65 enfants. La fréquentation se stabilise (tir à l'arc, mur d'escalade, VTT, vente de sandwiches).
Coût de l'évènement : 8 000 €

E LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

1. Partenariat avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'UPPA lors de son conseil du 21 mars 2011.

Dans ce cadre est proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 € pour la période 2011/2014.

En 2011 ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'une demi allocation de thèse sur « des propriétés moléculaires aux applications pour le stockage d'hydrogène dans les domaines biomédicaux et optoélectroniques » (15 000 €/an pendant 3 ans).
- Financement d'un post-doctorat sur « la création d'une jeune entreprise innovante pour la caractérisation des nanoparticules : NANOLYTEC » (23 000 €).
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet Canbio (matériaux composites).
- Financement d'une bourse contrat plus sur une mission d'aide à la prospection d'entreprises en partenariat entre l'IPREM et CHEMPARC (6 000 €).

2. Contrat de Pays

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves regroupe les communautés de communes de Lacq, Orthez, Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn, Navarrenx, ainsi que les communes isolées de Laas, Bellocq et Araujuzon (qui rejoindra la communauté de communes du canton de Navarrenx au 1^{er} Janvier 2012).

Le second contrat de Pays a été signé avec le Conseil régional d'Aquitaine en 2009 pour une durée de trois ans. Un avenant économique et une convention d'organisation touristique sont rattachés au contrat de Pays.

a. Bilan des réalisations sur l'exercice 2011

Organisation et animation des comités de pilotage

Le comité de pilotage constitue l'instance décisionnelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves. Il est composé des Présidents des communautés de communes adhérentes, des conseillers généraux et régionaux du territoire, d'un représentant du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional).

En 2011, le comité de pilotage du Pays s'est réuni à quatre reprises (Février / Juillet / Octobre / Décembre) afin d'assurer le suivi des dossiers et de définir les orientations du travail engagé à l'échelle du Pays.

b. Recherche de financements : montage et suivi des dossiers de demande de subventions

Ce travail de montage et de suivi des dossiers de demande de subvention concerne l'ensemble des opérations inscrites dans les documents de référence du contrat de Pays (contrat, avenant économique, convention touristique).

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des demandes de subvention adressées au Conseil Régional d'Aquitaine en 2011 au titre du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves :

<i>Document de référence</i>	<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Montants des subventions sollicitées auprès du CRA</i>	<i>Cofinancements sollicités</i>	<i>Observations</i>
<i>Contrat Pays</i>	OPAH du Bassin de Lacq : animation du dispositif	3 000 €	Etat Conseil Général	Subvention accordée
<i>Contrat Pays</i>	OPAH du Béarn des Gaves : animation du dispositif	3 000 €	Etat Conseil Général	Subvention accordée
<i>Contrat Pays</i>	Maison de Santé d'Artix	200 000 €	Etat, FEADER	Subvention non accordée (projet non conforme au règlement régional)
<i>Contrat Pays</i>	Dotation culturelle	4 500 €	–	Subvention accordée à une association de Sauveterre
<i>Avenant éco</i>	Plan de Développement des Massifs	8 706 €	Conseil Général FEADER	Subvention accordée au CRPF, maître d'ouvrage de l'opération
<i>Avenant éco</i>	Pépinière d'entreprise de Monein	220 132 €	Etat, Conseil Général	Subvention accordée
<i>Avenant éco</i>	Ingénierie : animation généraliste Pays	8 000 €	Conseil Général FEADER	Subvention accordée
<i>Avenant éco</i>	Ingénierie : animation économique (Bassin de Lacq)	5 000 €	Conseil Général FEADER	Subvention accordée
<i>Avenant éco</i>	Ingénierie : animation économique (Béarn des Gaves)	5 000 €	Conseil Général FEADER	Subvention accordée
<i>Convention tourisme</i>	Etude de faisabilité pour la construction d'un hôtel à Mourenx	4 990 €	Conseil Général	Subvention accordée
<i>Convention tourisme</i>	Etude préalable pour la refonte du PLR	6 164 €	Conseil Général	Subvention accordée
<i>Convention tourisme</i>	Coin pêche de Doazon	4 250 €	Conseil Général	Subvention accordée

c. Animation et suivi des projets conduits à l'échelle du Pays

■ Le Plan de Développement des Massifs (PDM)

Lancé en avril 2011 en partenariat avec le Pays d'Oloron Haut Béarn pour une durée de trois ans, le PDM est un outil de gestion forestière destiné aux propriétaires forestiers privés. Le Centre Régional de la Propriété Forestière assure la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif dont le coût est estimé à 34 825.92 € pour l'année 2011.

■ L'étude pour le renforcement du lien producteurs – consommateurs

Débutée fin 2010, cette étude visait à dresser un diagnostic ciblé sur les circuits courts de commercialisation des produits agricoles (acteurs, offre, demande) et à élaborer un plan d'action dans ce domaine. Des thématiques prioritaires ont été identifiées (communication, professionnalisation, commercialisation collective) pour lesquelles des projets ont été proposés aux membres du comité de pilotage. Ce dernier s'est prononcé favorablement à la conduite de trois projets sur l'exercice 2012 :

- La création d'un annuaire des producteurs locaux,
- L'organisation de rencontres techniques destinées aux producteurs,
- L'organisation d'une journée de rencontre professionnelle producteurs – restaurateurs (restauration commerciale).

3. Contrats communautaires de développement (CCD)

A l'échelle des 47 communes composant la communauté de communes de Lacq, le territoire disposait de quatre contrats communautaires de développement signés avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Un travail de fusion du contenu des quatre contrats a donc été conduit. Les opérations inscrites couvrent les quatre axes thématiques retenus par le Conseil général dans le cadre de ce dispositif de contractualisation, à savoir :

- Economie,
- Petite Enfance,
- Culture,
- Habitat.

Le dernier CCD qui a été signé est celui de l'ex-communauté de communes de Lacq, en juillet 2010. Le CCD de la nouvelle communauté de communes de Lacq court donc jusqu'en juillet 2013 (continuité juridique assurée suite à la fusion).



5

PÔLE RESSOURCES

A LES FINANCES

1. Les résultats du compte administratif 2011 :

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	37 322 092,06	46 637 535,87	9 315 443,81
Réalisations de l'année 2011	37 322 092,06	46 264 823,88	8 942 731,82
Excédent de fonctionnement 2010 reporté	-	372 711,99	372 711,99

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	40 738 979,43	31 527 046,89	- 9 211 932,54
Réalisations de l'année 2011	21 685 689,89	22 500 448,05	814 758,16
Déficit d'investissement 2010 reporté	10 450 976,90	-	-10 450 976,90
Restes à réaliser	8 602 312,64	9 026 598,84	424 286,20

2. Section de fonctionnement

a. Dépenses

Le taux de réalisation global est effectué sans le virement à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	CREDITS OUVERTS	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	45 415 357,59	37 322 092,06	96,32
011	Charges à caractère général	10 229 432,00	9 245 275,00	90,38
012	Charges de personnel	8 328 479,00	8 309 021,85	99,77
014	Atténuation de produits	11 071 553,00	11 071 552,68	100,00
65	Charges de gestion courante	3 482 302,05	3 472 670,05	99,72
66	Charges financières	359 171,73	314 144,94	87,46
67	Charges exceptionnelles	598 065,59	344 309,90	57,57
022	Dépenses imprévues	100 000,00	-	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>6 668 534,44</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 577 819,78</i>	<i>4 565 117,64</i>	<i>99,72</i>

■ Les charges à caractère général

Les charges de personnel augmentent globalement de 6,15 % pour atteindre 8,3 M€ en 2011.

Cette augmentation est due principalement :

- à l'évolution des carrières (avancements, réussites aux concours),
- au glissement vieillesse technicité,
- aux recrutements effectués courant 2011,

- à l'intégration des personnels suite à la fusion.
- Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Elles représentent 3,47 M€, montant identique en 2011.

Les principaux postes les composant sont les suivants :

- 889 502 € pour la contribution au SDIS
- 755 099 € pour les participations et subventions aux organismes publics.
- 1 518 997 € pour les associations.

- Les reversements de fiscalité

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à 10,9 M€ en 2011.

D'autre part, des rattachements ont été effectués afin de prendre en compte les soldes à verser pour des projets au titre de la dotation de solidarité communautaire.

- Les charges financières

Les intérêts de la dette se sont élevés à 238 975 € contre 105 342 € en 2010. Cette évolution s'explique par l'intégration des emprunts suite à la fusion et par la consolidation de trois lignes de trésorerie.

b. Recettes

Le taux de réalisation global est effectué sans l'excédent reporté qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	CREDITS OUVERTS	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	45 415 357,59	46 264 823,88	102,71
013	Atténuation de charges	252 000,00	366 664,08	145,50
70	Produits des services	1 074 591,54	1 245 361,68	115,89
73	Impôts et taxes	27 795 250,00	28 165 531,59	101,33
74	Dotations, participations	12 570 602,06	13 084 020,95	104,08
75	Produits de gestion courante	608 330,00	658 950,59	108,32
76	Produits financiers	-	138,66	
77	Produits exceptionnels	840 989,86	1 096 274,19	130,36
78	Reprise sur provisions	253 000,00	-	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 647 882,14</i>	<i>1 647 882,14</i>	100,00
002	Excédent reporté	372 711,99		

- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Il s'agit des remboursements concernant le personnel (remboursements de l'Etat pour les emplois aidés) et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 366 664 € (+ 156 527 €, fusion).

■ Les recettes des services et du domaine

Elles s'élèvent à 1,24 M€ contre 1,06 M€ en 2010. Elles se décomposent principalement comme suit :

- les recettes perçues des collectivités et industriels pour le traitement de leurs déchets s'élèvent à 238 979 € contre 508 000 € en 2010,
- le produit de la valorisation des déchets et de la vente de vapeur : 523 543 € contre 389 000 € en 2010,
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Monein) : 366 401 €.

■ Les impôts et taxes

Dans ce chapitre apparaissent les diverses composantes du **panier fiscal hors la DCRTP que l'on trouve au chapitre 74** :

- les « contributions directes » qui regroupent la fiscalité des ménages, la cotisation foncière des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour un montant total de 14 988 689 € (prévu : 14 549 648 €, soit + 439 041 €),
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de TP) : 12 073 526 €.

D'autres produits :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Lagor) : 285 822 €
- la redevance des mines : 680 334 €
- la taxe de séjour : 11 960 €
- la taxe sur les déchets stockés : 9 887 €
- les droits de place : 14 879 €

■ Les dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à 13,06 M€.

Il intègre désormais la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle d'un montant de 7 339 923 € en 2011.

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) comprend 2 parts pour un total de 4,47 M€ contre 2,80 M€ en 2010 :

- Une dotation d'intercommunalité calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour 2 039 624 € ; en augmentation par rapport à 2010 car c'est une DGF d'intercommunalité bonifiée enregistrée cette année suite à la fusion.
- Une dotation de compensation de 2,43 M€ variant en fonction du taux national d'évolution fixé par le comité des finances locales pour la part correspondant à la compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP au sein de la dotation forfaitaire (+ 9,41 % par rapport à 2010).

Au titre du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**, la communauté de communes de Lacq a perçu en 2011, au titre des prélèvements opérés en 2010, un montant de 582 135 €.

Depuis la réintégration de la fiscalité ménages, l'Etat reverse des compensations liées aux exonérations accordées pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière et la taxe d'habitation, soit 399 674 € au total.

Les **subventions de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités ont représenté 272 938 €.

■ Les produits de gestion courante

Ce chapitre s'est élevé à 658 943 €, contre 608 000 € en 2010.

Il s'agit des loyers perçus de l'exploitant de l'usine d'incinération, des bâtiments industriels et des gens du voyage.

■ Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- les subventions Eco emballages pour la collecte sélective pour 79 000 €,
- les cessions de terrains et de matériel pour un montant total de 340 437 €.

3. Section d'investissement

a. Dépenses

Chapitres	Intitulé	CREDITS OUVERTS	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 553 138,23	21 685 689,89	8 602 312,64
20	Immobilisations incorporelles	1 969 822,25	511 551,65	137 363,94
204	Subventions d'équipement versées	3 613 703,65	1 235 794,47	1 381 352,39
21	Immobilisations corporelles	2 419 622,28	1 947 428,75	431 735,01
23	Immobilisations en cours	21 486 181,05	13 788 259,43	6 608 069,30
	Total des dépenses d'équipement	29 489 329,23	17 483 034,30	8 558 520,64
13	Subventions d'équipement versées	267 676,77	254 266,63	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 490 322,23	1 284 852,04	-
26	Participations et créances	120 000,00	120 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	200 714,00	43 792,00
	Total des dépenses financières	3 177 999,00	1 859 832,67	43 792,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 647 882,14	1 647 882,14	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	786 950,96	694 940,78	
001	Solde d'exécution négatif n-1	10 450 976,90		

■ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement réalisées en 2011 se sont élevées à 17,5 M€ (13,3 M€ en 2010).

Pour mémoire :

- 2006 : 5,34 M€
- 2007 : 7,02 M€
- 2008 : 9,19 M€
- 2009 : 11,3 M€

Les dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2011 s'élèvent à 8,6 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 59,29 % contre 48,23 % en 2010 (dépenses mandatées).

b. Recettes

Chapitres	Intitulé	CREDITS OUVERTS	Réalisations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45 553 138,23	22 500 448,05	9 026 598,84
13	Subventions d'investissement	6 218 553,46	4 694 165,05	3 068 348,86
16	Emprunts et dettes diverses	16 943 353,10	3 061 096,18	5 843 194,98
204	Subventions d'équipement versées	-	25 872,13	1 055,00
21	Immobilisations corporelles	691 820,17	691 820,17	-
23	Immobilisations en cours	1 462 508,72	1 018 932,72	114 000,00
	Total des recettes d'équipement	25 316 235,45	9 491 886,25	9 026 598,84
10	Dotations et fonds divers	1 593 475,01	1 287 349,93	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 461 153,45	6 461 153,45	-
024	Produit des cessions d'immobilisations	148 969,14		-
	Total des recettes financières	8 203 597,60	7 748 503,38	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 668 534,44		-
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 577 819,78	4 565 117,64	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	786 950,96	694 940,78	

■ Les emprunts

L'encours de la dette s'élève à 9 909 651,35 € au 31 décembre 2011, l'annuité remboursée en capital s'est élevée à 1 010 326,19 € au titre du budget principal.

■ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En 2011, 1 287 000 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- Les subventions d'équipement

Elles représentent 4,6 M€ en 2011 :

- Pépinière Chimie Chemstart'up : Etat : 405 599 €, versement de la Région et Feder : 1 033 755 €, Conseil général : 375 000 €, Total : 250 000 €.
- OCM : Région : 22 500 €, Conseil général : 37 500 €.
- Fisac : 75 000 €.
- Réseau vapeur : Etat : 400 000 €, Conseil général : 284 833 €, Région : 450 622 €, Ademe : 895 500 €.
- Médiathèque Mourenx : acompte de l'ANRU : 126 939 €.
- Programme de voirie : 308 000 €.

B LA COMMUNICATION

Le service communication a pour mission de promouvoir et valoriser l'image de la communauté de communes de Lacq et des actions mises en œuvre par les élus. Cela se traduit par diverses opérations menées en direction des 47 communes, des 35 400 administrés et des partenaires de la collectivité. Cela s'accompagne également d'actions réalisées en interne auprès des agents et des élus dans un but fédérateur.

Doté d'un studio d'infographie intégré, il élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation en interne de la grande majorité des supports de communication : conception, réalisation et suivi de fabrication des plaquettes, magazines, insertions publicitaires, affiches, panneaux de chantier, etc. inhérents à la valorisation des projets et actions de la collectivité et des communes membres dans un cadre défini.

Pour le service communication, l'année 2011 a été principalement marquée par la création de la nouvelle charte graphique de la collectivité, la communication liée à l'élargissement de la communauté de communes de Lacq et la valorisation de l'image de ce nouveau territoire.

1. La communication interne

a. Annuaire des élus

Réédition de l'annuaire des élus de la communauté de communes de Lacq suite au processus de fusion et à l'élection du nouveau conseil communautaire le 13 janvier 2011.

b. Trombinoscope

Création d'un outil de présentation des agents de la collectivité à l'attention des élus et des nouveaux agents afin de leur permettre de mieux appréhender le travail de chacun au sein de la collectivité.

c. Extranet

Accessible à partir de postes informatiques en réseau au sein de la communauté de communes de Lacq ou depuis l'extérieur, il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité. En 2011, nous avons poursuivi le développement de cet outil, par une généralisation de son utilisation et son enrichissement par des contenus plus nombreux.

d. Revue de presse

Réalisation en interne et mise en ligne sur l'Extranet d'une revue de presse quotidienne à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

2. La communication externe

a. La communication institutionnelle

■ Création d'une nouvelle identité visuelle

Le 1^{er} janvier 2011, la communauté de communes de Lacq fusionne avec les communautés de communes de Lagor, Monein et Arthez de Béarn. Si le nom ne change pas, l'identité visuelle de la communauté de communes évolue pour mieux s'adapter au nouveau territoire. Carré pour marquer sa stabilité et sa modernité, rouge pour être facilement visible et identifiable, et représentant une molécule découpée dans la tôle pour symboliser à la fois l'industrie chimique, le bouillonnement d'idées et le dynamisme du territoire.

■ Publication du magazine de la communauté de communes de Lacq

En 2011, 3 nouveaux numéros ont été édités à 10 000 exemplaires et diffusés dans tous les foyers de la communauté de communes de Lacq :

- Février : numéro spécial consacré à la fusion.
- Mai : dossier budget 2011.
- Novembre : dossier Aides et services à la population

■ Gestion du réseau de distributeurs de plis

Le service communication a en charge la distribution des documents d'information auprès des foyers de la communauté de communes de Lacq et gère à cet effet le réseau des distributeurs étendu cette année à l'échelle des 47 communes. En 2011, 10 distributions de ce type ont ainsi été effectuées.

■ Elaboration de plans de communication et conception/réalisation de supports de communication

Plaquettes et supports de communication, programme d'animations, proposition et gestion des relations avec la presse, insertions publicitaires.

b. La communication événementielle

Organisation d'inaugurations ou d'évènements : divers chantiers et implantations de bâtiments d'entreprises ont donné lieu à des opérations spéciales ou des inaugurations. Le service gère également, en relation avec les agents d'entretien et les services techniques, les diverses réceptions, cérémonies, conférences, séminaires et déjeuners organisés à la communauté de communes de Lacq ou à l'extérieur. A titre d'exemple pour cette année 2011 :

- 21^{ème} Foire de Mourenx
- 4^{ème} Critérium cycliste de Lacq
- Journée de la randonnée
- Valorisation du partenariat avec l'Elan Béarnais Pau Lacq Orthez

c. Assistance communication aux communes

Une réflexion est en cours à ce sujet avec la mise en place d'un règlement d'intervention. Afin de répondre au mieux aux problématiques des 47 communes, l'intervention du service communication peut prendre dans un premier temps les formes suivantes :

- assistance technique aux communes dans l'élaboration de supports de communication,
- assistance technique à la demande des communes pour toute inauguration ou évènement ponctuel.

A titre d'exemple pour l'année 2011 :

- Lahourcade : aménagements du bourg,
- Tarsacq : aménagements du bourg,
- Lacq : inauguration du monument aux morts.

C L'INFORMATIQUE

Concernant l'aménagement numérique du territoire, l'année 2011 a été marquée par la réalisation d'un schéma d'ingénierie très haut débit sur l'ensemble des 47 communes.

Le service informatique a également conduit plusieurs projets qui ont permis l'amélioration du système d'information de la collectivité et la mise à disposition d'outils informatiques fiables et performants (achat d'équipements informatiques, changement du logiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines, refonte des sites internet et extranet de la collectivité, etc.).

Les achats informatiques des réseaux cyber-bases et pôle lecture ont également été gérés par le service (conseils / appui technique / consultations / gestion budgétaire).

1. L'aménagement numérique du territoire

Depuis 2008, la communauté de communes de Lacq s'est lancée dans un vaste projet d'aménagement numérique de son territoire.

Ainsi, trois NRAZO (nœuds de raccordement abonnés zone d'ombre) ont été créés et mis en service en 2010. 7 zones d'activités ont également été desservies en fibre optique.

Par ailleurs, des travaux de raccordement au réseau Iris64 ont été effectués au niveau de trois autres zones d'activités : Pardies, Mourenx et Induslacq. Une convention d'offre de concours a été signée fin 2010 avec le Conseil général, maître d'ouvrage de ces travaux.

Cette convention prévoit une participation de la communauté de communes de Lacq à hauteur de 34 % du montant des travaux, ce qui représente 35 000 €, somme engagée sur le budget 2011.

L'action de la collectivité s'est également poursuivie par la réalisation d'un schéma d'ingénierie très haut débit sur les 47 communes de son territoire.

Le bureau d'études FM Projet a été retenu pour réaliser ce schéma (coût du projet : 34 205,60 € TTC).

Ce schéma, en cohérence avec le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDAN) mené par le département des Pyrénées-Atlantiques, permet à la collectivité, grâce à une cartographie du réseau, d'intégrer, lors de travaux de voirie, des infrastructures d'accueil de la fibre optique correctement dimensionnées et de définir le coût total des infrastructures très haut débit sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre du soutien de la Région Aquitaine aux collectivités territoriales pour leurs projets très haut débit tel que prévu dans son [programme cadre THD](#), une aide financière à hauteur de 50 % du montant de la prestation d'étude du schéma d'ingénierie très haut débit a été apportée à la communauté de communes de Lacq.

2. Changement des applications de gestion financière et de gestion des ressources humaines

Une consultation a été lancée en milieu d'année afin de retenir de nouveaux outils de gestion financière et de ressources humaines.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot n° 1 Progiciel de gestion financière attribué à la société CIRIL (69603 VILLEURBANNE CEDEX) pour un montant de 55 029,62 euros HT correspondant à la tranche ferme (TF) avec option obligatoire « Solution de gestion de la dette et prestations associées » + la tranche conditionnelle 1 (TC-1) « Gestion de la trésorerie et prestations associées » + la tranche conditionnelle 2 (TC-2) « Gestion des subventions et prestations associées ».
- Lot n° 2 Progiciel de gestion des ressources humaines attribué à la société CIRIL (69603 VILLEURBANNE CEDEX) pour un montant de 47 834,62 euros H.T. correspondant à la tranche ferme (TF) + la tranche conditionnelle 1 (TC-1) « Gestion de la formation et prestation associées ».

Seules les tranches fermes ont été affermies en 2011.

Tous les agents utilisateurs et les administrateurs des applications ont été formés aux nouveaux outils.

3. Acquisitions de matériels et logiciels

Les dépenses ont porté sur :

- l'acquisition de postes informatiques, serveurs, périphériques, et logiciels d'administration pour les services de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq,
- l'acquisition et la mise à jour de logiciels pour le réseau Cyber-bases,
- l'équipement en matériel informatique et logiciel de gestion des bibliothèques tête de territoire d'Arthez de Béarn et Monein, de la bibliothèque relais d'Hagétaubin ainsi que des 3 points lecture intégrant le réseau Pôle lecture (Labastide-Cézéracq / Cescau / Viellenave d'Arthez) dans le cadre d'un marché négocié avec la société CRESCENDO,
- la refonte et le changement d'hébergement des sites Internet et Extranet de la collectivité.

Une consultation portant sur la mise en place de solutions de gestion de courrier a également été lancée. Ainsi, des marchés de location maintenance d'une machine à affranchir et d'une plieuse / mise sous plis ont été conclus pour une durée de 2 ans reconductibles une fois.

Enfin, les contrats de téléphonie fixe et le marché de fourniture de services de télécommunications mobiles ont été renégociés.

4. Formations informatiques

Un marché de prestation de services est en cours avec l'organisme palois VERTEGO et a porté sur des journées d'accompagnement sur site, l'administration du réseau informatique (Windows serveur 2008) et des formations sur les logiciels bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Outlook) et PAO/CAO (Autocad, TheGimp, Adobe creative suite).

Des formations ont été notamment organisées pour répondre au besoin des nouveaux agents intégrant la collectivité.

Par ailleurs, d'autres formations ont été dispensées sur site par les sociétés propriétaires des applications. Elles ont concerné notamment le Système d'Information Géographique, l'application de gestion des bacs du service environnement, l'exploitation du compteur radar, le logiciel de gestion des bibliothèques du réseau Pôle lecture et les nouveaux outils de gestion CIVIL Net RH et CIVIL Net Finances.

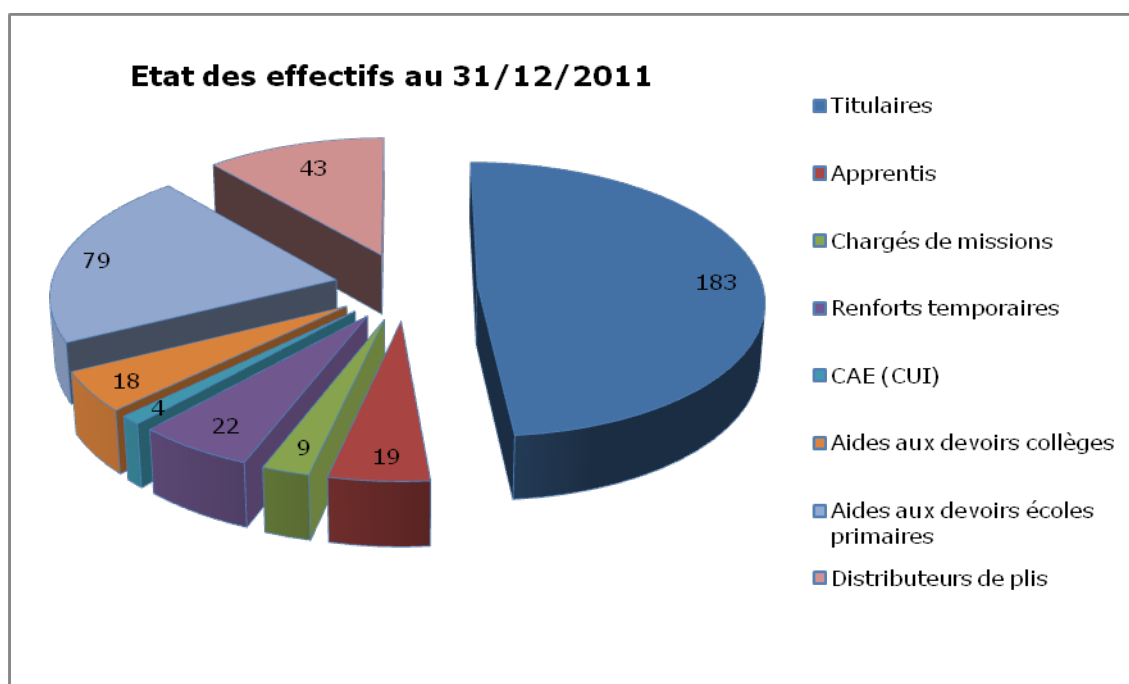
D LE PERSONNEL

1. Les chiffres-clés

a. Les effectifs

377 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2011 au sein de la communauté de communes de Lacq :

- 183 agents titulaires
- 19 apprentis
- 9 chargés de missions
- 22 renforts temporaires
- 4 contrats d'accompagnement dans l'emploi
- 18 auditeurs pour l'aide aux devoirs dans les collèges
- 79 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires
- 43 distributeurs de plis



b. Les avancements de grades

- Dans la filière administrative :
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été nommé 1^{ère} classe,
 - 2 rédacteurs sont devenus rédacteurs principaux,
 - 1 rédacteur a été nommé, suite à examen professionnel, rédacteur chef.

- Dans la filière technique :
 - 3 agents sont devenus agents de maîtrise à la promotion interne,
 - 1 agent de maîtrise a été nommé principal,
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été nommé agent de maîtrise,
 - 9 adjoints techniques de 2^{ème} classe nommés adjoint technique de 1^{ère} classe,
 - 4 adjoints techniques de 1^{ère} classe nommés adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

c. Les avancements d'échelon

64 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon au mini comme c'est la règle à la communauté de communes de Lacq.

d. La formation

Les actions de formation suivies en 2011 par les agents de la communauté de communes de Lacq ont porté sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'acquisition et le développement de techniques de travail, de procédures administratives et financières ainsi que sur la maîtrise de logiciels de bureautique et logiciels spécifiques.

Répondant au dispositif de formation en vigueur des agents territoriaux, des formations d'intégration ont également été réalisées au même titre que des préparations aux concours et examens professionnels.

Ces formations, d'au moins un jour, ont concerné 124 agents. Ce qui a représenté 628 jours de formation pour l'année 2011 répartis de la façon suivante :

Nombre total de jours de formation	628
Formations prévues par les statuts particuliers (formations d'intégration et de professionnalisation)	54 %
Préparation aux concours et aux examens professionnels	38 %
Formation de perfectionnement	8 %

Les coûts de formation se sont élevés à 144 049 € dont 89 655 € versés au CNFPT au titre de la cotisation obligatoire.

En fin d'année 2011, un recueil des besoins de formation des services ainsi qu'un recensement précis des souhaits de formation ont servi de base, après analyse et synthèse, à l'élaboration du plan de formation annuel 2012 de la collectivité.

E LA VIE ASSOCIATIVE

Après recensement de toutes les associations et organismes qui bénéficiaient de subventions de la part des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein, le montant total des subventions octroyées en 2011 par la communauté de communes de Lacq issue de la fusion s'est élevé, pour cette année, à 683 876,38 €, soit + 2,3 % par rapport à 2010.

En fonction de leur objet, les associations sont réparties dans chaque domaine de compétence de la collectivité. Ainsi, pour 2011, 20 associations et organismes ont bénéficié de subventions au titre du pôle Développement économique pour un montant de 536 045,14 €, 15 au titre du pôle Animation du territoire (non compris les aides aux projets et voyages pédagogiques et achat de matériel pédagogique destinés aux établissements scolaires situés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq) pour 57 684 €, 6 au titre du pôle Environnement pour 14 150 € et 11 (inclus les subventions aux manifestations sportives et culturelles) au titre du pôle Ressources, pour 75 997,24 €.

A ce montant s'ajoutent 106 676,10 € de cotisations ou participations financières statutaires calculées en fonction du nombre d'habitants.

L'instruction des demandes de subvention a été effectuée par le Vice-président en charge de la vie associative en collaboration avec le Vice-président ayant la délégation correspondante à l'objet de l'association.

De plus, chaque fois que le montant de la subvention l'exigeait, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « soutien aux manifestations sportives et culturelles », la communauté de communes de Lacq s'est dotée, en 2011, de règles d'attribution concernant sa participation à la réalisation de manifestations sportives et culturelles ayant lieu sur le territoire des communes.

Ce règlement fixe, entre autres, les critères d'intervention de la collectivité. Ainsi, la demande de soutien financier est formulée par le maire, pour le compte d'une ou de plusieurs associations porteuses du projet. Dans la mesure où cette aide, plafonnée à 3 000 €, est limitée à un événement par commune et par an, c'est donc le maire qui choisit et décide du projet à soutenir.

Afin de permettre aux associations de fournir le maximum d'informations quant à la manifestation envisagée, un formulaire de demande de dotation doit être complété par les associations bénéficiaires et transmis par les mairies avec un courrier d'accompagnement.

Ces demandes sont instruites par le Bureau. Les mairies, après validation, font parvenir un budget réalisé en dépenses et en recettes, les factures justificatives correspondantes et un RIB du compte de l'association à créditer. C'est à cette seule condition que ces demandes peuvent être présentées, pour approbation, au conseil communautaire.

Ainsi, en 2011, des associations situées sur le territoire des communes d'Arthez de Béarn, Biron, Casteide-Cami, Labastide-Cézeracq, Lucq-de-Béarn, Monein, Mourenx, Pardies et Saint-Médard, ont bénéficié de ce dispositif. Le montant total des aides attribuées s'est élevé à 22 847,24 €.



CONTACTS

LAURENT SOULIER

Directeur Général des Services

Tél : 05 59 60 95 41

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : l-soulier@cc-lacq.fr

JACQUES LEROU

Responsable du Pôle Développement Economique

Tél : 05 59 60 03 46

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : j-lerou@cc-lacq.fr

JEAN-MARIE CAMBORDE

Responsable du Pôle Aménagement

Tél : 05 59 60 84 24

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : jm-camborde@cc-lacq.fr

SYLVIE BROUAT

Responsable du Pôle Environnement

Tél : 05 59 60 95 42

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : s-brouat@cc-lacq.fr

VÉRONIQUE OTAZU-TOULET

Responsable du Pôle Animation du Territoire

Tél : 05 59 60 95 46

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : v-otazu@cc-lacq.fr



HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ

Rond-point des Chênes – BP 73
64150 MOURENX

Tél. : 05 59 60 03 46 – Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : contact@cc-lacq.fr
Site internet : www.cc-lacq.fr